

LATIN

EXPLICATION D'UN TEXTE LATIN ÉPREUVE À OPTION : ORAL

G. Bonnet, M. Mahé, J. Soler, J. Trinquier

Coefficient : 3

Durée de préparation : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes, dont 20 minutes maximum d'exposé, et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : texte d'environ vingt lignes ou vers, à traduire et commenter. Chaque texte est assorti d'un billet de présentation comportant un titre, éventuellement accompagné d'un éclairage du contexte, et quelques mots peu courants traduits.

Modalité de détermination du texte : tirage au sort d'une enveloppe parmi trois proposées.

Liste des ouvrages généraux autorisés : dictionnaire de mythologie, atlas

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : le livre d'où vient le texte tiré

L'oral d'option se déroule en substance comme celui de l'épreuve commune. La différence réside dans le niveau des textes proposés – légèrement plus élevé –, dans la qualité du vocabulaire donné dans le billet – seuls les mots rares ou employés dans un sens peu fréquent –, ainsi enfin que dans l'attente du jury. Il est évident que le choix des langues mortes comme option au concours laisse préjuger d'un intérêt personnel des candidats pour la civilisation antique, l'histoire littéraire et, plus généralement, culturelle des mondes grec et romain.

Le jury a donc été heureux d'entendre des prestations répondant à cette attente, et les notes qui ont récompensé la maîtrise du texte, son explication sur un mode clair et documenté, et une certaine chaleur dans l'exposé, ont été à la hauteur de sa satisfaction : certains candidats ont ainsi récolté des 16, 17, 18 ou 19/20 décisifs pour intégrer l'École. Malheureusement, on a aussi souvent regretté l'extrême circonspection des candidats face à des textes choisis, certes pour apprécier la maîtrise de la langue, mais qui tous devaient permettre d'exprimer une culture personnelle. Ainsi, pour tel passage introductif de *la Vie de saint Martin* par Sulpice Sévère : le jury n'attendait pas de connaissances hagiographiques particulières, ni même que l'on situât précisément l'auteur, mais il pouvait espérer que les considérations alors développées sur la *gloria* qu'assure la *memoria* écrite des hauts faits éveillent l'idée d'une comparaison avec les historiographes plus classiques ; et il n'est pas normal que l'on puisse affirmer, en réponse à une ultime question de rattrapage, que Martin n'était alors, et continue à n'être pas un saint particulièrement célèbre ! Comme l'année dernière, les deux jurys regrettent par ailleurs que la versification soit presque toujours passée sous silence : en latin comme en littérature française, le choix de l'expression en vers n'est pas neutre. Même, quand a parfois été timidement évoqué le cadre de l'hexamètre, la terminologie attendue semblait inconnue, et l'on entendit alors parler de « moitiés de vers », au lieu d'*hémistiches*. Est-il si insurmontable d'utiliser la scansion pour formuler habilement ce que la ponctuation, ajout moderne, suggère d'ailleurs généralement ? La traite ainsi tirée sur l'esprit des examinateurs récompenserait le temps de préparation occupé par cette démonstration technique qui, pour de futurs latinistes et hellénistes, a une valeur en soi.

Textes proposés :

Catulle : 64, 338-361 ; 384-408.

César : *B.G.*, VII, 52-53, 1.

Cicéron : *de Or.* II 88-89

Horace : *Carm.* IV 7 ; *Sat.*, II, 2, 65-86 ;

Juvénal : III 1-20 ; VII 139-157 ; VII, 150-170 ; IX 102-121 ;

Lucrèce : II 312-332 ;

Ovide : *Fasti* IV 223-244 ; IX 159-178 ; X 45-63 ; *Trist.*, IV, 41-62.

Propertius : III 13, 25-48 ;

Rutilius Namatianus : I 43-63 ;

Salluste : *Jug.* 31, 12-17

Stace : *Theb.* II 529-549 ;

Sulpice Sévère : *Mart.* I 1-4 ;

Tacite : *Ann.* II 60, 1-4 ;

Tite-Live : II, 49, 1-6

Valère-Maxime : III 2, 23

Virgile : *Aen.* VII 81-99 ;